

Nous étions 2 personnes pour représenter l'association. Sur l'état d'esprit de la rencontre, c'était vraiment cool et détendu. Bon, pas trop au début parce qu'on avait des trucs à dire et il se raidissait facilement mais ensuite, il a été possible de parler très ouvertement et c'était vraiment positif. En tout cas, nous avons eu le sentiment qu'il s'intéressait vraiment au sujet, qu'il comprenait des trucs sur la diversité des parcours, sur les contraintes sociales et tout ça.

En résumé, je vais distinguer le fond du sujet et la stratégie. Pour les questions de fond, je crois que nous sommes dans la ligne de ce qui s'est dit pendant les autres auditions. Rien de nouveau donc.

- Sur la saisine du Procureur, il est évidemment d'accord pour ouvrir formellement la saisine au lieu de naissance ET du domicile.

- Sur la possibilité que ce soit un autre juge que le procureur (JAF ou autre), il est ouvert aux discussions mais considère qu'il appartiendra au gouvernement d'arbitrer cette question.

- Sur le périmètre de la transidentité (exclusion des travestis), je l'ai senti super gêné et je pense qu'ils n'avaient pas mesuré tout ça ... il est tout à fait d'accord avec l'appellation « transidentité » mais comme il ne peut plus modifier sa PPL, ce point pourra être facilement amendé lors des débats parlementaires

- Il m'a semblé ouvert aux discussions concernant « le consentement libre et éclairé » et sur la possibilité de virer l'intime conviction pour la remplacer par le consentement. Par contre, il semble tenir à sa liste de « critères/pièces à fournir », parfois pour des raisons peut-être valables, j'en sais rien (notamment ne pas bloquer la procédure pour les trans qui ne connaîtraient personne, et qui n'auraient que des pièces médicales à proposer au juge, par exemple si elles sont hyper marginalisées). En tout cas, pour lui, il faut des pièces et ne pas exclure la possibilité de présenter des certificats médicaux si la personne le souhaite. Il pense que la loi ne pourra passer que si elle propose des critères objectifs (attestations de çà et de ça, témoignages, certif médicaux ...). En revanche, bien préciser dans la loi que ces certificats ne sont pas cumulatifs semble aller de soi.

Pour la stratégie, il a l'air un peu inquiet. Aujourd'hui, il n'y a pas de niche pour y glisser la PPL. Ce sera peut-être possible en début 2016 mais il a peur qu'avec l'approche des présidentielles, les textes arrivent en masse et que nous ne soyons pas prioritaires. Donc pour lui, l'urgence est de réussir à faire passer la PPL dans une niche, donc de convaincre le gouvernement de prioriser a minima ce dossier. Si il y arrive, ce ne sera pas gagné mais au moins, on aura un débat à l'assemblée nationale, des amendements à proposer. Il m'a clairement demandé si nous pouvions l'aider pour réussir à trouver cette niche. Il nous demande de bien vouloir adresser rapidement notre lettre commune, accompagné d'un petit texte, aux personnes suivantes : Bruno Le Roux, lui et sa collègue parlementaire, Taubira, Hollande, Valls et autres à notre convenance. Le petit texte pourrait être du style : « Une PPL ... vient d'être déposée par les député-e-s .... Vous trouverez ci-joint les suggestions d'associations trans/lgbt ... permettant d'en renforcer le contenu. Nous espérons que ce sujet pourra être porté à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale afin d'apporter les solutions nécessaires au règlement de ces difficiles situations. ». A titre personnel, je pense que la stratégie est valable : apporter notre soutien pour provoquer le débat devant l'AN ; quand on est devant l'AN, on en reparle.

Bises,

Candice